CONSTITUTION DE LA FAMILLE.

Le PRIX DE LA MODE est de DIX PIASTRES PAR AN, payable d'avance. On ne s'abonne pour moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'en paye le montant d'avance. On ne sera responsable pour les arrérages de ceux qui auront négligé de faire connaître leur intention par écrit, à l'époque de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de leur abonnement courant.

Les Actes se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS.

On ne reçoit pas dans une colonne moins de DIX PIASTRES pour la première insertion de chaque annonce, et DEUX PIASTRES pour chaque insertion subséquente.

Les Avis qui seront publiés pour une semaine seront réduits à la moitié du prix ordinaire, et pour un mois au quart, en payant d'avance pour chaque publication.

Les avis dont le nombre de lignes ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les retire, à moins que ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année pour la campagne aux conditions suivantes, savoir : Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES pour le petit nombre de numéros.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs numéros sont priés d'informer l'éditeur.

L'Abeille n'est le droit ni de personne qui n'est pas abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux navigant sur le fleuve.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le bateau à vapeur bien connu ROMER, capitaine Wm Gay, ayant une partie de son chargement prêt à être complété, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangements pour les passagers de chambre, s'adresser à bord, au bas du pont, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
Nouvelle Levée, nos. 23 et 29.

5 déc

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA.—Le nouveau bateau-à-vapeur COLUMBIA, capitaine Thomas Clark, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Cte, Pleasants, Baton-Rouge, Port Hudson et Point Coupée.

Le Columbia est un bateau qui possède une chambre extérieure, qui est fait exprès pour le commerce de cette rivière, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagemens.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

SAM LOCKE & Co.
Nlle. Orléans, Nouvelle Levée, No. 19.
B. MARSHALL.
Bayou Sarah

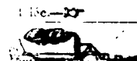

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI. — Le solide bateau à vapeur Baltic, cap. Quartier, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
Rue Poydras.

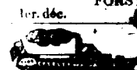

POUR PITTSBURG (et tous les points intermédiaires).—Le bateau-à-vapeur CHAMPION, capitaine Yorke, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 nov nos. 23 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LE LAC WASHINGTON, LE LAC PROVIDENCE et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ARIONA, capitaine Sarra, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 nov nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI. — La superbe Steamer bien connu Chancellor, capitaine John Shallcross, ayant une chambre haute et la majeure partie de son chargement arrêté partira incessamment pour les susdites désignations. — Pour fret ou passage, ayant de bons emmenagemens s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
26 nov. Rue Poydras.

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENU, entièrement reparé à neuf avec de bons emménagemens, fera à l'avenir les voyages comme packet régulier, partira tous les Samedis à 10 heures A. M. et de retour tous les Mercredis. Les propriétaires n'ont rien négligé pour la commodité des passagers. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à

J. MATERRE,
Levee no. 10, rue St. Louis.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. [illegible], est neuf et a une chambre haute, et fera régulièrement un voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St.-Charles, St.-Jean-Baptiste, St.-Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Baton-Rouge, le mardi 27 du courant. Le bateau quittera la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les Mardis à 5 heures du matin, et le Bâton-Rouge tous les Jeudis à 8 heures du matin.

Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité parfaite de ce bateau, ainsi que sur son départ à l'heure indiquée; aussi sur son arrivée à Bâton-Rouge à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALLAIN & DUPLESSIS.
Agent à Baton-Rouge.
A. MONTAN.

N.B. Le bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui peut contenir cette espèce de fret pour les habitans de Bâton-Rouge et ces débarquera sur les habitations qui seront désignées, sans faire payer pour le déchargement. [26 oct—27

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Le troisième magasin de la maison formant l'un des coins de rue des rues du Camp et Canal.

A louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à W. Pradat. 20 oct—27

A LOUER.

Pour entrer de suite ou jouissance, la maison à quatre étages, rue du Camp, n. 66, S'adresser à WM. & J. WILDE & Co.
28 oct no. 57, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Basse Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(9 oct—27 B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
B. BRUGIER.
1 oct.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de Ville.—Séance du 18 juin 1835.—

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner une traduction anglaise de la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes : seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cette ville pour des certains de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres et en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.

5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, la fête des différentes halles de la ville et celle des places, ainsi que la location des magasins de la corporation seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 7 décembre prochain, à midi, au bu de la mairie.

JN. CULBERTSON,
18 nov maire protempore.

Terrures françaises.—10 caisses de serrures françaises, de 4 à 10 pouces, 3 dits de verroux, de 24 pouces, en débarquement et pour sale, et à vendre par

P. O. BORBE,
28 nov no. 113, rue Royale

A LOUER, la maison et boucherie et alimens de marchandises, situés dans les salles de San Carlos, occupées présentement par Bernard Pédro. Pour les termes, s'adresser à M. Degli à Bayou Sarah, ou à M. Nuevo à la Nouvelle-Orléans, ou à M. Pedro sur la place, à côté de la boucherie. Les personnes à qui les dites maisons et boucherie ont été adressées ci-devant, sont requises de se les debarrasser de suite, sans faire payer pour le déchargement. [26 oct—27

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Le troisième magasin de la maison formant l'un des coins de rue des rues du Camp et Canal.

A louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à W. Pradat. 20 oct—27

A LOUER.

Pour entrer de suite ou jouissance, la maison à quatre étages, rue du Camp, n. 66, S'adresser à WM. & J. WILDE & Co.
28 oct no. 57, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Basse Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(9 oct—27 B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
B. BRUGIER.
1 oct.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de Ville.—Séance du 18 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner une traduction anglaise de la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes : seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cette ville pour des certains de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres et en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.

5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, le ferme des différentes halles de la ville et celle des places, ainsi que la location des magasins de la corporation seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 7 décembre prochain, à midi, au bu de la mairie.

JN. CULBERTSON,
18 nov maire protempore.

Terrures françaises.—10 caisses de serrures françaises, de 4 à 10 pouces, 3 dits de verroux, de 24 pouces, en débarquement et pour sale, et à vendre par

P. O. BORBE,
28 nov no. 113, rue Royale

Pour le nord et les côtes.

POUR LA MOBILE.—Par le Lac et rivières nouvelle fine voilière MONTGOMERY, capitaine H. Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai et cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
5 déc Nouvelle Levée, nos. 23 et 29.

POUR LA MOBILE.—La goélette ATLANTIC, capitaine Sawyer, ayant une partie de son chargement engagée partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc nos. 23 et 29, Nlle-Levée.

POUR BOSTON.—Le beau brick AUGUSTA, doublé, cuivré et chevillé enuivre, du port de 160 tonneaux, capitaine Cortes, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues des Poydras et Girod, ou à

Wm. G. HEWES & Co,
23 nov no. 47, rue du Camp.

POUR FRANKLIN (Louisiane).—Le beau bateau-à-vapeur CAROLINE, 90pt. MARSHALL, capitaine, partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, aux conditions raisonnables, ou passage, s'adresser à bord, ou à

ANDRE & SAMORY,
no 47, rue Toulouse

POUR LA MOBILE.—La goélette paquet LOUISIANE, capitaine Latham, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

TOURNE & BECKWITH.
20 nov nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve). La goélette neuve et fine voilière ORION, capitaine Caird, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

TOURNE & BECKWITH,
20 nov nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve). La goélette paquebot HERMAN, capitaine Sears, est prête à recevoir du chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à

TROS. BARRETT & Co.
19 nov rue du Canal.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA.—Colonie d'Austin.—La belle goélette PENSYLVANIA, capitaine Delarue, doublée en cuivre, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

WILLIAM BRYAN,
5 déc résidant à la Levee.

POUR TAMPICO.—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. Henson, laissera ce port sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

W. BRYAN,
27 nov no. 36, rue de la Levée.

POUR MATAMORAS.—La goélette américaine fine voilière JOHN M. BADGEL, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour le reste du fret et passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov no. 27, rue Toulouse.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goélette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine Mingus; ayant de beaux arrangemens pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

Wm. BRYAN,
9 nov Vieille Levée, no. 36.

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBE.—La Forte Espagnole NINFA, capit. Zazueta, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à

1 déc M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE.—La goélette ELIZABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

WHITE & Co.
5 nov no. 20, rue de la Levée.

Pour le Havre.

POUR LE HAVRE.—La belle barque ERNEST, capitaine Hebard, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.
21 nov no 103, rue Royale.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier BALLECHAN, no. 3, attendu incessamment, partira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser